

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 14.993.740,05 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. PARIS

(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MARS 2016

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire :

- *Rapport de gestion du Directoire sur les résultats et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;*
- *Rapport du Conseil de surveillance visé à l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;*
- *Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et sur les comptes consolidés ;*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et des comptes consolidés ;*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;*
- *Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;*
- *Quitus à donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;*
- *Fixation du montant global des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ; et*
- *Questions diverses.*

Nous vous rappelons qu'en application de l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 font apparaître les principaux postes suivants :

Poste	EMOVA GROUP	Comptes Consolidés
Total du bilan	29.846.532€	48.270.675€
Chiffre d'affaires	7.528.114€	11.740.866€
Résultat de l'exercice	(1.813.420€)	308.819€

Nous vous rappelons que l'activité sociale de l'exercice écoulé jusqu'à la date des présentes a été marquée par les principaux faits marquants suivants :

a) **Evènements intervenus au cours de l'exercice**

- **Paiement des échéances du plan de sauvegarde**

Le Groupe est à jour du paiement des échéances du plan de sauvegarde.

- **Augmentation de capital**

Le 15 juin 2015, a été réalisée une augmentation du capital social d'EMOVA GROUP d'un montant de 2 142 857,10 €, souscrite en numéraire et en compensation de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission de 14 285 714 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,15€ chacune, assorties d'une prime d'émission unitaire de 0,20€, intégralement souscrites et libérées.

A l'issue de cette opération, le capital social d'EMOVA GROUP est fixé à la somme de 14 993 740,05€, divisé en 99 958 267 actions de 0,15€ de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées et de même catégorie.

- **Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune :**

La société EMOVA GROUP a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2015 des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- Monceau Fleurs SA pour un montant de 350.000,00 euros,
- FLORIA Création pour un montant de 3.238.827,35 euros,
- Happy pour un montant de 1.134.896,12 euros,
- KSV Holding B.V. pour un montant de 206.878,66 euros, (en date du 24 septembre 2015).

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA GROUP sas dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

- **Epuration du compte courant créditeur de la société EMOVA HOLDING dans les comptes d'EMOVA GROUP**

La société EMOVA HOLDING a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA GROUP d'un montant total arrêté de à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€). Le solde du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les livres de la société EMOVA GROUP est ramené à zéro à compter de ce jour.

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP. En cas de retour à meilleure fortune, la société EMOVA GROUP s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

- **Convention de cession des actions de la société MFEI avec la Société LA GENERALE DES VEGETAUX :**

La société EMOVA GROUP propriétaire de 114.000 actions ordinaires d'une valeur ordinaire de dix (10) euros chacune représentant 43.51% du capital et des droits de votes de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION INTERNATIONAL, cède le 30 juillet 2015 la totalité des 114.000 actions ordinaires qu'elle détient pour un (1) euro symbolique à la société LA GENERALE DES VEGETAUX.

- **Acquisition des parts sociales de La Centrale des Fleurs : SM FINANCES cède à EMOVA GROUP :**

La société SM Finances cède à la société EMOVA GROUP les deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (2.599) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, qu'elle détient sur la société la Centrale des Fleurs, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société moyennant un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises d'un (1) euro, entièrement souscrites et libérées.

- **Acquisition par EMOVA GROUP des parts sociales de la société CENTRALE DES FLEURS détenues par MONCEAU FLEURS EXPANSION France :**

La société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE a cédé à la société EMOVA GROUP les mille trois cent une 1.301 parts sociales d'une valeur nominale de 10€, qu'elle détenait sur la société la Centrale des Fleurs, représentant l'intégralité de sa participation dans le capital de la société moyennant un prix global d'acquisition pour l'ensemble des parts acquises de 1 euro symbolique, entièrement souscrites et libérées. A la suite de ces acquisitions, la société EMOVA GROUP détient 100% des parts sociales de la société La Centrale des Fleurs.

- **Convention de rachat de créances avec la Société EMOVA Holding :**

Le 28 septembre 2015, la société EMOVA GROUP a racheté à la société EMOVA Holding, conformément aux dispositions des articles 1689 et suivants du Code Civil, une créance d'un montant de 655.118,99€ détenue sur la société LA CENTRALE DES FLEURS, dont la société EMOVA GROUP est l'unique actionnaire.

- **Souscription de 100% de l'augmentation de capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS :**

La totalité des 115 500 parts nouvelles émises par la société LA CENTRALE DES FLEURS le 30 septembre 2015, ont été immédiatement souscrites par la société EMOVA GROUP Unique actionnaire et libérées par compensation avec une créance certaine liquide et exigible d'un montant de 1.155.000,00 euros détenue par EMOVA GROUP sur la société LA CENTRALE DES FLEURS.

- **Restructurations / réorganisations et développement de la nouvelle identité EMOVA**

Le groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMOVA Group.

- **Comparabilité des comptes**

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2014. Les comptes clos au 30 septembre 2014 ont été corrigés en conformité avec IAS 8. Cette correction est décrite en note II B.1 de la plaquette des comptes consolidés au 30 septembre 2015. L'impact de cette correction est de 1 657 k€ sur les capitaux propres.

- **Modifications de la gouvernance de la Société**

Monsieur Patrick DERONNE, membre du Directoire, a démissionné de ses fonctions le 24 octobre 2014.

A la suite des démissions de Madame Mireille AMAR, membre du Conseil de surveillance, et de Monsieur Laurent AMAR, Président du Conseil de surveillance, intervenues le 19 décembre 2014, le Conseil de surveillance de la Société a, par décisions du 10 février 2015, procédé à :

- la cooptation de Monsieur Antoine COLIN en remplacement de Madame Mireille AMAR, démissionnaire ;
- la nomination de Monsieur Jean-Louis GREVET en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Laurent AMAR, démissionnaire ;
- la nomination de Monsieur Franck KELIF en qualité de nouveau Vice-président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Jean-Louis GREVET, démissionnaire ;
- l'examen du projet de modification de l'article 18-1 des statuts de la Société relatif au nombre de membres composant le Conseil de Surveillance.

Par décision en date du 30 juillet 2015, le Conseil de Surveillance de la Société a nommé Monsieur Rodolphe BERTHONNEAU en qualité de membre du Directoire de la Société.

En conséquence des démissions et nominations susvisées :

- le Directoire de la Société est désormais composé de Monsieur Laurent PFEIFFER (Président du Directoire), Madame Anne FEGE et Messieurs Bruno BLASER, Anthony COULONNIER et Rodolphe BERTHONNEAU (membres du Directoire);
- le Conseil de Surveillance de la Société est désormais composé de Monsieur Jean-Louis GREVET (Président du Conseil de surveillance), Monsieur Franck KELIF (Vice-Président), Messieurs Antoine COLIN et Dominique GIRAUDIER (membres du Conseil de Surveillance).

- **Modification de la gouvernance des sociétés du Groupe**

Au cours de l'exercice 2014-2015, la gouvernance des sociétés du Groupe a subi quelques modifications, liées à l'acquisition de magasins en succursales, Monsieur Laurent PFEIFFER assumant les fonctions de dirigeant des nouvelles entités du groupe dédiées à cette activité.

Ainsi, au 30 septembre 2015, Monsieur Laurent PFEIFFER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Président du Directoire :

EMOVA GROUP

Président-Directeur Général :

MONCEAU FLEURS

Président :

HAPPY INC.

HAURAUNIZE

MONCEAU FLEURS EXPANSION

EMOVA HOLDING

FLORIA CREATION

MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

MONCEAU FLEURS ITALIA

Gérant :

LA GENERALE DES VEGETAUX

P.B PARTICIPATION

WHKS B.V.

CENTRALE DES FLEURS

GESTFLORE

RAPID'FLORE EXPANSION

HAPPY EXPANSION

MAGIE FLORALE

Administrateur :

MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL

Au 30 septembre 2015, Monsieur Jean-Louis GREVET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance

EMOVA GROUP

Président du Comité de Surveillance

EMOVA HOLDING

Au 30 septembre 2015, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Directrice Générale

EMOVA GROUP

EMOVA HOLDING

Administrateur

MONCEAU FLEURS

Membre du Directoire

EMOVA GROUP

- **Actionnariat de la Société**

A la suite des opérations de recapitalisation de la Société, l'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA HOLDING contrôlée par PERCEVA, qui détient 84,7% du capital de la Société.

A l'occasion de son désengagement du Groupe, Monsieur Laurent Amar et la société Laurent Amar Participations ont signé le 19 décembre 2014 avec PERCEVA et EMOVA HOLDING, en présence d'EMOVA GROUP, un protocole transactionnel et d'acquisition d'actions ayant constaté la résiliation du pacte d'actionnaires qui les liait en application du protocole d'investissement signé le 24 juin 2013.

Nous profitons donc des présentes pour notifier la fin du concert précédemment constitué entre M. Laurent AMAR, LAURENT AMAR PARTICIPATIONS, UNIGREEN Finance SA, BM INVEST ainsi que EMOVA HOLDING et PERCEVA, à compter du 20 mars 2015, date de la réalisation des opérations de cessions d'actions appartenant à M. Laurent AMAR et LAURENT AMAR PARTICIPATIONS prévues dans le protocole transactionnel du 19 décembre 2014.

b) Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- **Création d'une nouvelle filiale, EMOVA MARKET PLACE**

Le 9 février 2016, le Groupe a créé une nouvelle filiale, la société EMOVA MARKET PLACE, qui assurera les nouvelles activités sourcing et supply chain du Groupe. Monsieur Laurent PFEIFFER est le gérant de cette société.

- **Acquisition de la société CARTO MANIA**

Afin de renforcer son parc de magasins en propre, le 18 février 2016, le Groupe a acquis 100% du capital social de la société CARTO MANIA, qui exploite un fonds de commerce de vente de fleurs situé à FLEURY SUR ORNE. Monsieur Laurent PFEIFFER est désormais le gérant de cette société.

c) Perspectives d'avenir

EMOVA GROUP dispose de nombreux atouts et se dote d'une ambition unique, exigeante et forte : rester le leader sur son marché et faire vivre à chacun des clients de ses 3 enseignes, où qu'ils soient, une expérience incomparable. Cette approche centrée sur les attentes des clients et la qualité de son expérience opérationnelle permettra à EMOVA Group de marquer la différence et pérenniser le chemin de la croissance.

Au service de cette ambition, le plan stratégique d'EMOVA GROUP s'appuiera sur cinq leviers :

Développer :

EMOVA GROUP continuera à investir fortement dans la couverture de son territoire National avec un effort particulier dans le développement du multi points de vente pour ses franchisés existants. Un nouveau plan de déploiement sera lancé dans 3 nouveaux pays en 2016 et en parallèle, le Groupe continuera à développer les pays où il est déjà présent.

Structurer :

EMOVA GROUP entend être reconnu dans toutes ses interactions avec ses franchisés et souhaite que ses franchisés profitent en toute confiance d'une qualité d'offre de produits et de services personnalisés exemplaires sur tous leurs points de vente. Il déploiera ainsi en 2016 une nouvelle organisation dédiée du sourcing et de sa supply chain.

Innover la relation client :

EMOVA GROUP se donne comme ambition de poursuivre la digitalisation de ses interactions avec ses clients, dans le cadre d'un parcours physique-digital unifié, en jouant sur la complémentarité des canaux physiques et digitaux (mobile to store, e-commerce). La carte de fidélité est l'outil incontournable qui permettra de mieux connaître les clients et

de leur proposer des offres et services aux plus près de leurs attentes. L'objectif est qu'un tiers de toutes les interactions des clients avec les 3 enseignes en France se fasse sur les canaux digitaux d'ici à 2018.

Moderniser ses réseaux :

Afin de se doter d'infrastructures agiles et de premier rang, EMOVA GROUP poursuivra le déploiement de ses nouveaux concepts Monceau et Rapid Flore, préparera l'arrivée du nouveau concept Happy, et ainsi s'adaptera à la demande croissante de services intégrés d'IT et de connectivité pour que ses clients découvrent de nouveaux usages digitaux à la pointe de l'innovation pour enrichir et faciliter leurs vies.

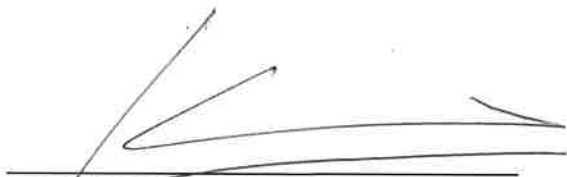
Accompagner la transformation du client entreprise :

Le rôle des 3 enseignes est d'être le partenaire de confiance des entreprises. Les activités des points de vente vont évoluer en 2016 pour s'adapter à la demande croissante d'une clientèle entreprise en anticipant leurs attentes et en y répondant de manière personnalisée, ciblée et efficace. Tout cela, en s'inscrivant dans une dynamique d'entreprise efficace et responsable. EMOVA GROUP veut pérenniser un modèle de Franchiseur humain, qui repose sur une expérience franchisé de qualité, socle d'une expérience client réussie. Par ailleurs, le Groupe continuera à agir avec une démarche éthique, dans le respect de la performance sociale et de l'environnement dans lequel il évolue.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire, que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Par ailleurs, le projet du texte des résolutions arrêté par le Directoire, qui sera soumis à votre vote à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mars 2016, n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Fait à Paris, le 2 février 2016



Le Président du Conseil de surveillance